

Conseil d'administration du 14 septembre 2020
Procès-verbal

Année scolaire : 2020/2021

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 04/09/2019

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	Conseillère Principale d'Education
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	PATARD-LEGENDRE Michel	Commune siège
	BERTU Allan	Commune siège
	RENOUF Thierry	Caen la Mer
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	GIRARD Charlotte	
	HUSSON Maud	
	KOZLYK Stéphane	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
	CAILLAUD Laurent	Parents d'élèves
	LEONARDON-BOUGAULT Otilia	Elève



Ordre du jour :

- Adoption des PV des CA des 29 juin et 6 juillet 2020
- Affaires financières
 - Décisions Budgétaires Modificatives
 - Contrats et conventions
 - Délégation de signatures
- Affaires pédagogiques
 - Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement
 - Projets pédagogiques
 - Projet d'établissement
- Questions diverses

Le quorum étant atteint (20 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance.
Un secrétaire de séance est désigné en la personne de monsieur Laurent FORESTIER

Adoption du procès-verbal du 29 juin et 6 juillet 2020

Monsieur le proviseur demande si le PV du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications.
Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3

Monsieur le proviseur indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour de ce premier conseil d'administration de l'année scolaire le règlement intérieur du CA.

Monsieur le proviseur met au vote le nouvel ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption des procès-verbaux des CA des 29 juin et 6 juillet 2020
- Règlement intérieur
- Affaires financières
 - Décisions budgétaires modificatives
 - Contrats et conventions
 - Délégation de signatures
- Affaires pédagogiques
 - Rapport annuel de fonctionnement pédagogique de l'établissement
 - Projets pédagogiques
 - Projet d'établissement
- Questions diverses

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Monsieur le Proviseur indique que compte-tenu des affectations intervenues depuis l'année dernière au sein des services administratifs et d'intendance, la charge de travail se voit redistribuée et pourrait être encore modifiée. Cette répartition de travail impacte notamment le secrétariat de direction. Pour permettre de libérer quelques heures de l'emploi du temps de madame la secrétaire de direction, monsieur le proviseur propose de revenir au cadre généralement usité de la rédaction des procès-verbaux de CA.

Monsieur le Proviseur propose toutefois que, pour en simplifier la rédaction, il en rédige une trame et que le proviseur-adjoint assurera le complément relatant des échanges. Cette version sera ensuite soumise au secrétaire de séance afin qu'il puisse l'amender et le valider.

La nouvelle version du règlement intérieur est soumise aux votes :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente les DBM pour information.

Ces DBM ne soulèvent aucune remarque de la part des membres du conseil d'administration, seule une question est posée sur le nombre d'élèves qui doivent bénéficier de l'achat d'une carte Twisto car ils sont internes hébergés soit au lycée Malherbe, soit au lycée Rostand. Pour l'année scolaire 2020-2021, ils sont au nombre de 28.

Contrats et conventions

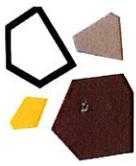
Pour information, monsieur le proviseur distribue un tableau récapitulatif de l'occupation du gymnase (hors cours d'EPS). Il indique en outre qu'il appellera à la vigilance toutes les associations extérieures qui occupent le gymnase quant aux règles sanitaires à respecter.

Ainsi il sera rappelé aux associations qu'afin d'éviter les croisements, les membres des associations attendront que tous les élèves du lycée soient sortis avant de pénétrer dans le gymnase : les enseignants pouvant indiquer la possibilité d'entrer. De plus les utilisateurs des associations extérieures ne devront utiliser que le matériel nécessaire après désinfection des mains (l'entretien journalier étant assuré par les enseignants et les agents du lycée).

L'enseignante d'EPS présente confirme les règles énoncées ci-dessus. Elle ajoute qu'il est nécessaire de les rappeler aux présidents des associations concernées, car le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale diffère de celui de la Jeunesse et des Sports. Par ailleurs elle demande à ce que les associations vérifient chaque soir que le gymnase soit bien fermé.

→ Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.



POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ville de Ifs (pour le Club Basket Ifs) en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ville de Ifs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du basket, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à 10€ de l'heure (sur 36 semaines, multipliée par le nombre d'heures par semaine).

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 2

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Monte en l'air » en dehors des heures de formation**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredi et jeudi en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie**

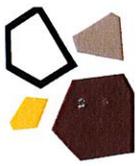
Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ville de Ifs, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du badminton, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention de partenariat entre le lycée et l'association Westlake Brothers Souvenir**

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association la convention de partenariat qui vise à permettre de sensibiliser les élèves au devoir de mémoire, de réfléchir et d'exercer leur esprit critique. Pour information, ce projet est mené à l'interne par Charlotte Girard (assistante d'éducation), une demande de subvention avait été déposée auprès du fonds de vie lycéenne (400 € ont été accordés). Il est destiné aux élèves internes dans l'établissement et sera mis en œuvre le jeudi soir. Il concerne actuellement 22 élèves qui vont participer à un atelier d'écriture de cartes postales à destination des vétérans.



Un agent demande si cette action concerne l'ensemble des élèves. Monsieur le Proviseur explique que cette action sera principalement menée avec les élèves internes.

Monsieur Le Maire félicite l'établissement pour ce projet et précise que la ville d'Ifs a été libérée par les Canadiens. Celui-ci vient compléter l'action de la commune lors de la commémoration officielle.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention Association Unis-Cité – Programme nationale « Cinéma et citoyenneté »**

À l'identique de l'année scolaire précédente, Monsieur le proviseur demande aux élus du conseil d'administration leur accord pour signer la convention avec l'association Unis-Cité. Dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture, plusieurs jeunes en service civique organiseront et animeront des séances « ciné-débat » à l'internat du lycée à partir de films sélectionnés et fournis par le CNC.

Monsieur le représentant de Caen la Mer demande si un retour a été mené pour l'action 2019-2020. Monsieur le proviseur explique que le bilan de cette action est très positif. Il souligne la très bonne interaction entre les jeunes en service civique et les élèves du lycée lors de ces soirées « ciné-club ».

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Délégations de signatures

Monsieur le proviseur présente pour information les délégations faites à Monsieur Franck VALENTINY, au titre de ses fonctions de Proviseur adjoint.

Acte du CE

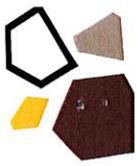
Affaires pédagogiques

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Monsieur le proviseur demande aux membres présents si le rapport annuel qui leur a été transmis appelle à questionnements de leur part... Ce rapport reprend les grandes lignes des problématiques rencontrées dès septembre 2019 et les chantiers qui ont été entamés.

Monsieur le proviseur revient sur la conclusion du diagnostic de sécurité en indiquant que l'établissement n'est pas particulièrement le lieu de violences internes ou externes. L'atmosphère de travail y est bonne et le savoir-être inculqué par les enseignants aux élèves n'y est sans doute pas étranger.

Le lycée a toutefois été conçu (en 2014) à une époque où la sécurisation des établissements scolaires n'était pas aussi prégnante. Actuellement le lycée est plutôt à l'écart des axes de circulation mais cela devrait changer dans les années à venir si la rue Elsa Triolet cesse d'être une impasse (à terme, ce sont 1800 logements qui seront construits dans cet éco-quartier des « Hauts de l'Orne »). Les ouvertures multiples



actuellement contrôlées à posteriori laissent libre-accès à toute allée et venue. Les techniciens de la Région Normandie travaillent donc avec l'équipe de direction au plan de sécurisation (avec accès par carte et visiophones pour les ouvertures de portes à distance).

18h52 – Départ de Monsieur CAUVIN

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle présentation du projet sera faite aux riverains avec entre autre le calendrier prévisionnel (travaux échelonnés sur 10 ans) et que les aménagements futurs de la rue seront concertés avec les responsables de l'établissement.

Quelques personnels (agents et enseignants), demandent à ce que soit pris en compte l'encombrement de la rue Elsa Triolet par les familles lors de la dépose des élèves. Monsieur le Proviseur précise que l'ensemble des aménagements envisagés feront l'objet d'échanges avec les services de la Région Normandie.

Monsieur le Proviseur met au vote le rapport présenté aux membres du CA.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Projets pédagogiques 2020-2021

Faisant suite aux projets pédagogiques, Monsieur le proviseur indique pour information que pour les projets pédagogiques de l'année scolaire 2020-2021 présentés en juin qui n'étaient pas finalisés, un dossier plus complet a été déposé avec des engagements financiers qui ne dépassent pas les montants annoncés.

Projet d'établissement 2020-2025

Monsieur le Proviseur rappelle que la réflexion fut initiée en janvier 2020. La conjoncture sanitaire n'a toutefois pas permis de la finaliser en fin d'année dernière. Une réunion plénière de l'équipe éducative du lycée le jour de la rentrée a permis d'entériner la rédaction issue des différents groupes de travail.

Monsieur le proviseur demande aux membres présents si la version du projet d'établissement qui leur a été transmise appelle à questionnements de leur part...

Monsieur le Proviseur met au vote le projet d'établissement 2020-2025 aux membres du CA.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Questions diverses

→ Élections des parents d'élèves au conseil d'administration

Dans le cadre du plan de simplification engagé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, afin de pouvoir utiliser la mesure de simplification relative à l'élection des représentants des parents d'élèves, le proviseur demande la possibilité d'organiser ce vote uniquement par correspondance. La communication vers les familles se fera via les élèves afin d'éviter les coûts liés à l'envoi postal.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Un professeur demande si ce dispositif peut être étendu pour l'ensemble des élections, notamment pour les personnels et les agents. M. le Proviseur explique qu'à ce jour ce n'est pas prévu par les textes réglementaires.

La séance est levée à 19h24.

Le Proviseur

Christophe GANZITTI

Le secrétaire

Laurent FORESTIER